

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

DEL-2023-020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE**

Séance du Lundi 13 mars 2023

L'An deux mille vingt-deux, le Lundi treize mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Date de convocation : 06 mars 2023

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 21
- Votants : 28

Présents : Y. LE BRIAND – L. CAMARA – C. TAWAB KEBAY – G. DJEARAMIN – S. BELLAHMER – A. ZERKAL – P. LOUISON – M. GAMINETTE – M. ISSA – M. SOILHI – A.M. ABOUDOU – S. CHABROT – L. JACQUEMIN – S.L. DIARRA – I. KEDDOU – A. KÖSE – K. OUKBI – S. GIBERT – J. BOUBENDIR – M. FOLLY – D. BRIVADY.

Excusés Représentés : F. OGBI représentée par C. TAWAB KEBAY – F. MAHFOUD représentée par I. KEDDOU – M. AUBRY représentée par A. ABOUDOU – R.M. THUILOT représentée par L. CAMARA – S. GHENAIM représentée par Y. LE BRIAND – N. KENYA représentée par K. OUKBI – O.C. N'DIAYE représenté par S. GIBERT.

Délibération N° DEL – 2023 – 020 : Compte Administratif 2022 - Budget Annexe Petite Enfance

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion présenté par Madame la Trésorière de Grigny indiquant les résultats de l'exercice 2022,

Vu le compte administratif 2022 du budget annexe Petite Enfance présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la Commission Ressources du mercredi 08 mars 2023,

Considérant que Monsieur Le Maire a quitté la séance,

Considérant que le vote se déroule sous la présidence de Madame Yveline Le Briand, Première adjointe.

Délibère, et,

Approuve le compte administratif 2022 - Budget annexe Petite Enfance dont les résultats s'établissent comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE N
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	3 794 134,32 € A	3 870 561,58 € G	76 427,26 € = G-A
	Section d'investissement	32 224,31 € B	55 618,69 € H	23 394,38 € = H-B
		+	+	+
RESULTAT REPRIS DE L'EXERCICE N-1	Section de fonctionnement (002)	0,00 € C (si déficit)	232 896,07 € I (si excédent)	232 896,07 € = I-C
	Section d'investissement (001)	13 665,56 € D (si déficit)	0,00 € J (si excédent)	- 13 665,56 € = J-D
		=	=	=
REALISATIONS + RESULTATS REPRIS	Section de fonctionnement	3 794 134,32 € =A+C	4 103 457,65 € =G+I	309 323,33 € = (G+I) - (A+C)
	Section d'investissement	45 889,87 € =B+D	55 618,69 € =H+J	9 728,82 € = (H+J) - (B+D)
	TOTAL CUMULE	3 840 024,19 € =A+B+C+D	4 159 076,34 € = G+H+I+J	319 052,15 € = (G+H+I+J) - (A+B+C+D)
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	0,00 € E	0,00 € K	0,00 € =K-E
	Section d'investissement	1 313,45 € F	0,00 € L	- 1 313,45 € =L-F
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	1 313,45 € = E+F	0,00 € = K+L	- 1 313,45 € =(K+L)-(E+F)
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	3 794 134,32 € = A+C+E	4 103 457,65 € = G+I+K	309 323,33 € = (G+I+K) - (A+C+E)
	Section d'investissement	47 203,32€ = B+D+F	55 618,69 € = H+J+L	8 415,37 € = (H+J+L) - (B+D+F)
	TOTAL CUMUL	3 841 337,64 € = A+B+C+D+E+F	4 159 076,34 € = G+H+I+J+K+L	317 738,70 € = (G+H+I+J+K+L) - (A+B+C+D+E+F)

Le résultat global de clôture 2022 est de 319 052,15 euros avant reports.

Le résultat net global est de 317 738,70 euros.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,



Philippe RIO

Vote pour : 23

Vote contre : 2 (K. OUKBI, N. KENYA)

Abstention : 3 (S. GIBERT, C.O. N'DIAYE, J. BOUBENDIR)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le
Transmis en Préfecture le

24 MARS 2023

24 MARS 2023

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le



ID : 091-219102860-20230313-DEL_2023_020-DE

